

Alors cette rentrée s'est bien passée ? Cette question pourrait faire sourire : la rentrée semble déjà loin... Et en six semaines, combien de couleuvres avalées ! Pour mémoire : casse des régimes spéciaux en prélude à une refonte du système de retraite, franchise médicale et remise en cause de la solidarité de la sécurité sociale, chasse aux sans-papiers, test ADN pour des candidats à l'immigration, recul du budget de l'éducation nationale, recours toujours plus fréquent aux précaires, suppression annoncée de 22 843 postes, abandon de la carte scolaire, incitation aux heures supplémentaires...

Heureusement que notre président nous a écrit une jolie lettre pour nous assurer de son soutien et de l'importance de notre mission, car on aurait pu penser sinon à une destruction programmée de l'Education Nationale ! Cependant cette lettre a un mérite, un seul : nous apporter des éléments d'analyse pour mieux comprendre les mécanismes du discours gouvernemental. Tout dans la lettre aux éducateurs parle de valeurs, d'idéaux ("le juste", "le beau", "le vrai", "le profond", "le grand" ; chacun peut jouer à en trouver d'autres...), mais on peut toujours chercher la cohérence et la logique qui permettraient de bâtir un projet d'éducation : on trouve tout et son

contraire dans la même page (un appel à la discipline contrebalancé par un appel à la douceur, une diversification des savoirs et un recentrage sur l'essentiel, plus d'activités et de matières mais moins de temps à l'école, un pouvoir de décision plus grand aux enseignants pour l'orientation et aussi un pouvoir de choix et de décision plus grand aux familles etc... Bref, caricature et simplification caractérisent le discours gouvernemental, et certains médias les amplifient. Il suffit ainsi de choisir des noms de

célébrités ou des courants de pensée pris au hasard dans l'histoire, la littérature, la philosophie ou tout autre domaine de connaissance admiré, puis de les vider de leur substance en leur ôtant leur contexte, leur complexité et leur nuance, pour ensuite les mixer, les assembler de façon aléatoire et enfin de s'en servir comme caution pour une réforme mettant à mal tous les idéaux cités. C'est pourquoi des mots qui ont servi à construire des concepts, développer des théories sont vidés de leur sens et utilisés hors contexte : c'est ce qui est arrivé au mot libéralisme, c'est ce qui arrive aux mots nature et culture, humanisme, renaissance, civilisation dans la lettre de Nicolas Sarkozy aux éducateurs. C'est ce qui arrive aussi à la lettre de Guy Môquet, expurgée des références historiques et détournée de son contexte comme de son but : le gouvernement fait d'une lettre d'un jeune résistant un symbole national, alors que tout le programme gouvernemental détruit les acquis du **Conseil National de la Résistance** (sécurité sociale, système de retraite, droit syndical, droit du travail...)

Face à ce discours envahissant, nous devons continuer à nous battre, c'est-à-dire expliquer, proposer, agir pour construire la mobilisation.

SOMMAIRE

- **Infos générales : précaires ; retraite ; mérite...**
- **1^{er} degré : Base élèves ; RPI ; UPI... Semaine Darcos**
- **2nd degré : Lettre de G. Môquet ; Note de vie scolaire ; Biométrie**
- **RESF : Notre combat ! Collectif Cherbourg**
- **Infos Sud : adhésion, contacts**

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE 

Directeur de la publication : Gildas Thomas.
Bimestriel, abonnement : 8€.
Journal réalisé par les adhérents de Sud
Education, imprimé et plié par eux.
ISSN : 1293-9862-CPPAP : 0310 S 05305
Site : sudeducation50.free.fr/
courriel : education.sud.manche@wanadoo.fr

Infos générales

Titulaires - Précaires : Ne nous laissons pas diviser !

Ils sont soixante-cinq dans notre académie, dont sept sont actuellement non disponibles pour différents congés. Ils s'appellent Maîtres Auxiliaires et travaillent depuis de nombreuses années aux côtés de leurs collègues titulaires : **17% d'entre eux ont 52 ans et plus ; 13% entre 45 et 52 ans ; 29% entre 41 et 45 ans ; 40% entre 34 et 40 ans.**

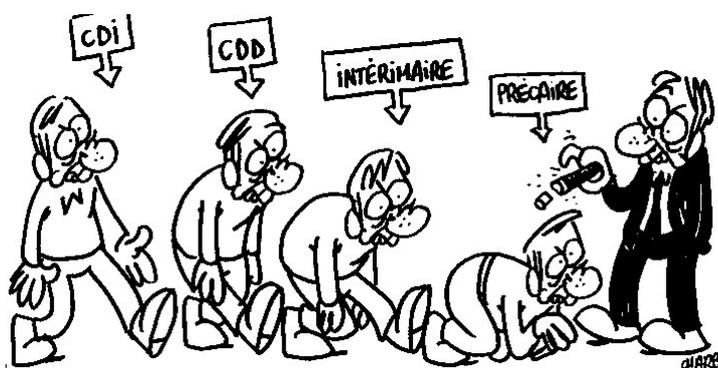
Etant donnée leur ancienneté, le Rectorat a dû les passer en CDI (contrat à durée indéterminée) pour se mettre en conformité avec une directive européenne. Tout salarié du privé rêve du CDI car ce contrat est synonyme de davantage de protection. Mais les non-titulaires de l'Education Nationale qui ont un CDI de droit public constatent avec amertume qu'ils continuent à galérer comme auparavant.

Certains d'entre eux vivent des situations dramatiques. Nous voulons pour exemple cette collègue qui, au bout de dix ans d'ancienneté, se voit affectée à l'année à temps plein à 120km de son domicile. En passant près de quatre heures par jour sur la route (impossibilité d'être logée sur place), il est évident que le stress, la fatigue et le risque d'accident mettent en péril sa santé et sa vie familiale. Et comment être disponible pour les élèves dans de telles conditions? Si tous ne vivent pas une situation aussi dramatique, ce cas n'est pourtant pas une exception.

Pour remercier ces collègues de leurs bons services, beaucoup n'ont aucun droit à la prise en charge des frais de déplacement et de garde d'enfants – si bien qu'à la fin du mois certains auront travaillé pour 850€ ... même pas le Smic!!!

Comment sortir de cette galère? L'impossibilité de préparer un concours dans de telles conditions est une évidence. Les concours internes n'existent pas tous les ans dans toutes les disciplines. Ces collègues ont besoin de notre soutien dans les établissements, nous les défendons auprès du rectorat, mais la véritable solution réaliste, c'est la titularisation de ces collègues expérimentés qui ont fait leurs preuves depuis longtemps, qu'ils soient en CDI ou en CDD, qu'ils soient MA ou contractuels, qu'ils soient enseignants ou non-enseignants.

Ne restons pas silencieux face à ce gâchis, portons ensemble cette revendication qui est plus que jamais d'actualité.



Les retraites dans la fonction publique

Depuis la Loi FILLON d'août 2003, les annuités, comme chacun sait, augmentent au rythme d'un semestre par an (pour arriver à 40 annuités en 2008), puis d'un trimestre par an jusqu'en 2014. En 2003, 150 trimestres étaient nécessaires pour bénéficier de 75% du salaire des 6 derniers mois. Dorénavant, il faudra 160 trimestres en 2008 (163 trimestres en 2011 par exemple). Chacun a donc déjà perdu 6,25% en 2008, 8% en 2011 par rapport à 2003, sans compter la décote si le compte en nombre d'annuités n'y est pas au moment du départ en retraite. Il faut donc faire valoir tous vos droits à la retraite pour éviter la décote en regardant de très près vos années travaillées lorsque vous étiez jeune (animation, travail à la ferme, études techniques, tout particulièrement auprès de Caisse Régionale d'Assurance Maladie (tel : 02.35.03.45.45 ou 0 821 10 60 60 ou) soit auprès de la Mutualité Sociale Agricole, soit auprès de l'URSSAF, car le calcul des trimestres ne dépend pas du nombre de mois, mais de la hauteur des salaires perçus (Un mois travaillé peut valoir un trimestre cotisé). Les trimestres manquants s'achètent à l'URSSAF, à la MSA à un tarif barémé.

Si vous voulez quitter avant 60 ans, (possible seulement après le 1er janvier 2008 dans la fonction publique pour partir au plus tôt à 56 ans), alors, il faut cumuler 168 trimestres, ce qui peut être possible en rachetant les trimestres manquants (tarif variant de 1 à 8). (Nous reviendrons dans un bulletin suivant sur les bonifications (enfants, autres) la décote, la surcote)

L'unité reste un combat...

Les organisations syndicales présentes dans l'Education Nationale ont décidé de se rencontrer déjà à deux reprises au niveau national depuis fin août. Unsa-éducation, Sgen-Cfdt, Fsu, Ferc-Cgt, Fo et Faen (vous savez de qui il s'agit ?) considèrent donc "comme primordial de construire sur la durée une campagne d'opinion (...) construire une action à caractère national".

Ce qui semble également primordial c'est aussi de tenir SUD éducation à l'écart de ces rencontres unitaires. Nul doute que les organisations majoritaires sauront vous renseigner sur la raison de cet ostracisme...



Tout au mérite !

Le décret du 17 septembre 2007 sonne la fin de la notation des agents de la fonction publique et surtout de règles collectives :

En effet, Toutes les fonctions publiques d'Etat sont concernées par la réforme des règles du déroulement de carrière par le biais d'un entretien professionnel annuel avec le supérieur hiérarchique direct. 5 points seront examinés :

- les « résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés au fonctionnaire »
- les « objectifs et perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels »
- la « manière de servir » (mais encore ?)
- les « acquis de son expérience professionnelle »
- les « besoins de formation pour être plus performant »
- les perspectives d'évolution

professionnelle

Tout ceci était l'« appréciation générale exprimant la valeur professionnelle »

Cet entretien concrétise les exigences de résultats par objectifs individuels définis par la LOLF et augmente la pression de la hiérarchie directe !

Il va aussi faire varier l'avancement de carrière du fonctionnaire qui passe de lois collectives: échancier par échelon, ancienneté ... à des gestions individuelles: mérite, collaboration

locale, « comparaison de la valeur professionnelle des agents dans chaque corps », « inscription au tableau d'avancement par ordre de mérite » .

Concrètement, « il est attribué au fonctionnaire, 1 ou plusieurs mois de réduction par rapport à l'ancienneté moyenne exigée par le statut du corps pour accéder d'un échelon à l'échelon supérieur » mais également des **majorations de la durée de service** appliquée aux fonctionnaires dont la valeur professionnelle est **insuffisante** ». En bref, la carotte d'un côté pour ne pas faire de vague et bien se tenir dans le rang ; et bâton de l'autre pour individualiser les situations et diviser les agents, empêchant toute velléité de réaction collective.

Il faudra que les élus commissaires paritaires soient extrêmement aiguisés et vigilants pour défendre les agents contre l'arbitraire et l'autoritarisme !

SUD Education sera de ce combat.



Acharnement...

Alain Hébert, ex-militant syndical de Cherbourg, vient de subir un licenciement du poste qu'il occupe au comité de l'entreprise Ratier-Figeac (Lot). Celui-ci est demandé par la secrétaire du CE pour motif économique. Or, le CE a une trésorerie très saine.

Que lui reproche t-on ? **D'être... syndiqué !**

Un comité de soutien est en place et vous pouvez soutenir Alain Hébert pour exiger sa réintégration.

tel / fax. : 05 65 50 56 54

e-mail : Cgt.ratier-figeac@wanadoo.fr

Petit lexique tiré du B.O. de rentrée ou la nov' langue à mépriser !

Economie de la connaissance, rigueur de la gestion, indicateurs de performance, investissement dans l'éducation, suivi annuel de la performance, livret individuel de compétences, acquisition de l'esprit d'initiative et ... coproduction de sécurité !

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage !

Fin août est paru le rapport du Haut Comité de l'Education, sur l'école. En dehors de toute polémique sur le contenu, il est à noter qu'il critique vivement le 1^{er} degré et réhabilite le 2nd degré. Pour le 1^{er} degré, cela tombe bien car cela permet d'attaquer le secteur de l'EN qui a une bonne image dans l'opinion, pour le 2nd degré ce n'est un satisfecit de circonstance qui suffira à redorer le blason d'un secteur qui a subi des critiques depuis de longues années. Mais la phrase : "les enseignants sont résignés à l'échec scolaire" reprise dans tous les médias est pire que tout. Elle laisse entendre que les enseignants ne font plus rien. C'est oublier les doléances portées par tous les collègues depuis de nombreuses années et qui s'inquiètent des échecs de leurs élèves.



C'est sans doute par là que passera « la nouvelle Renaissance » dont il est question dans la lettre lyrique et incantatoire qu'a adressée le président Sarkozy aux éducateurs (500 000 euros d'investissement en papier glacé livré à domicile).

A propos de base élève...

[...]Le ministère vient de décider de supprimer de Base élèves tout ce qui pouvait faire référence à la nationalité. Une décision raisonnable mais qui ne règle pas tout, loin de là.



Un comportement démocratique aurait pu éviter les dérives auxquelles nous avons assisté. Il est scandaleux que ce fichage de tous les enfants en âge d'être scolarisés à l'école élémentaire ait pu être mis en place en l'absence à peu près totale d'informations sur sa finalité et son fonctionnement (à titre d'exemple, les réponses du ministère à l'avis de la Cnil en date du 22 juin dernier ne sont toujours pas connues).

Merci à celles et ceux qui ont su mettre en pratique un précepte inspiré de l'article 35 de la Déclaration des droits de l'homme de 1793 : « **Quand le gouvernement viole les droits du peuple, la désobéissance est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.** »

"Les gens ne se rendent pas compte qu'il y a mise en place autour d'eux d'un certain nombre de technologies, qui peuvent être invasives, d'un certain nombre de textes législatifs et réglementaires, qui, s'ils sont pris isolément, peuvent ne pas inquiéter, mais qui peuvent de manière non visible s'interconnecter et au fond augmenter leur puissance commune. C'est peut être dans dix ou quinze ans qu'on pourra dire : finalement, tout a changé, notre sphère de liberté s'est réduite, mais on en était pas vraiment conscient."

Alex Türk, Président de la CNIL.

RPI : quel avenir ?

L'IA de la Manche a refusé l'ouverture d'une classe supplémentaire au RPI d'Auderville-Jobourg-St Germain alors que les effectifs sont largement supérieurs au seuil d'ouverture, que tous les éléments sont favorables (démographiques, locaux...) Les élèves sont-ils victimes de la structuration du RPI (sur les trois communes) ? C'est effectivement ce que nous pensons après les propos de l'IA en CTPD. Et que nous avons dénoncé !



Liste complémentaire : ça recrute fort !

A la date du 5/10, le rectorat était arrivé à la 110^{ème} personne sur la liste complémentaire. Il restait 5 personnes sur celle-ci, plus 1 personne suite au 3^{ème} concours réservé aux assistants d'éducation. Que se passera-t-il s'il faut plus de personnes ? Nul ne le sait, la décision est entre les mains de Mme Le Recteur.

La réduction drastique de postes au concours de PE a pour conséquence l'envoi massif de débutants directement sur le terrain... sans formation.

Sud Education revendique une réelle formation initiale avant toute prise de fonction.

Réunions d'Infos syndicales 1^{er} degré

28 novembre 2007 9h00 - 12h

Avranches : Salle Bindel, Place d'Estouville

Cherbourg : Grand salon de l'hôtel de ville

12 décembre 2007 9h00 - 12h

Coutances : à préciser.



AIS



Intégration : surbooking généralisé !

L'I.A., une fois de plus, soucieux de remplir des objectifs chiffrés, ne respecte pas les textes nationaux. La circulaire du 21/02/2002 relative aux UPI fixe les effectifs (dans le cas des élèves handicapés mentaux) d'une classe à 10. Dans la Manche, l'Inspection Académique s'affranchit allègrement d'une partie de ses devoirs. Sur les dix UPI de la Manche, seuls deux UPI sont dans le cadre du texte. Tous les autres UPI dépassent les dix élèves et **deux atteignent les 13 élèves**. Interrogé en CTPD par Sud éducation, l'IA nous a indiqué benoîtement que les élèves n'étant pas tous toujours présents en classe, ce léger dépassement n'affectait pas le travail quotidien... Petit hic supplémentaire, les services associés (SESSD...) eux n'ont pas forcément prévu les largesses de l'Inspection et ne sont pas en mesure de faire face à ces sureffectifs. Pour assurer la communication, rien n'est trop beau. Le scolarisation des élèves en pâtit et le respect des textes est vraiment à sens unique ! Et comme dans tous les surbooking, certains restent à quai à cause de mercantiles raisons.

Suppression du samedi matin dans le 1^{er} degré

Après la suppression des heures de classe du samedi matin pour les écoles, Sud Education prend acte du non transfert généralisé de ces heures sur le mercredi et de l'absence de récupération sur les congés scolaires.

L'absence totale de concertation, la démagogie outrancière (sondages auprès des enfants), la mise hors jeu de toute approche chrono biologique sur cette question sont une nouvelle fois à déplorer, de même que la précipitation et l'absence de cohérence dans l'annonce ministérielle (M. Darcos au Sénat le 4 octobre : « *les écoles qui le souhaitent pourront continuer à travailler le mercredi matin...* »)

Dans un contexte de suppressions massives de postes, de dénigrement de l'école publique, de socle minimal éducatif et d'incitation à « travailler plus pour gagner plus », de trop nombreuses zones d'ombre demeurent après cette annonce :

- Ces heures libérées devraient profiter aux élèves le plus en difficulté « à d'autres moments de la semaine ». En rallongeant de fait des journées d'écoles déjà trop longues? Sous quelle forme, et avec qui ?

- « Les écoles resteront ouvertes le samedi matin, là où c'est nécessaire » ; Qui décidera que c'est nécessaire ? Avec quel encadrement ? intervenants sous statut précaire ? personnel municipal ? enseignants volontaires ?

- Quid des RASED en charge des enfants en difficulté, directement menacés si les heures « dégagees » par le samedi matin sont finalement récupérées par les professeurs de la classe ... pour effectuer les mêmes tâches ?

N'en doutons pas, la semaine de quatre jours n'est qu'une des étapes de la baisse des horaires d'enseignement décrétée au sommet de l'Etat, avec pour premier objectif une économie de postes et de moyens. Mais pour Sud Education, la levée du verrou des 936 heures annuelles de scolarisation (-72 heures) doit constituer un point d'appui pour permettre une nouvelle approche qualitative de la scolarité et de l'enseignement primaires.

La lettre de Guy Môquet

«Je préfère leur histoire plutôt que leur éloge ; car on ne doit aux morts que ce qui est utile aux vivants : la vérité et la justice.»
Condorcet

La première décision de Nicolas Sarkozy, élu président, fut de faire lire à tous les lycéens la lettre écrite par Guy Môquet, le 22 octobre 1941. Etre là où on ne l'attend pas vraiment, telle est la stratégie sarkozienne ! Cette droite décomplexée qui vomit toutes les valeurs de gauche (la solidarité, les services publics, Mai 68...) n'a aucun scrupule à recycler les grandes figures. En récupérant Guy Môquet, il brouille les clivages politiques qui ont été à l'oeuvre après la libération. Nous pourrions lui suggérer Manouchian et bien d'autres résistants. Le choix de Guy Môquet est loin d'être le fruit du hasard. C'est un jeune résistant et sa lettre ne comporte pas les aspects politiques que l'on peut retrouver dans d'autres courriers. Elle est adressée à sa famille dans une écriture émouvante, avec des valeurs "capitalisables" (famille, travail...) mais où ne transparait pas le contexte historique et idéologique du début de la guerre. Rien n'est dit sur le choix des 27 (dont 25 communistes) de Chateaubriand choisis par... le ministre français Pierre Pucheu. Rien sur l'engagement politique de son père. Rien sur les actes de Guy Môquet !

Alors que faire de cette recommandation officielle ? Sûrement pas une unique lecture reposant sur l'émotion. Les enseignants tomberaient dans une leçon de morale qui laisserait indifférents les élèves voire amènerait des réactions d'incompréhension, d'hostilité. Cette lecture ne peut avoir du sens que si elle est contextualisée dans son époque avec un travail sur la résistance, la collaboration, la guerre... afin que l'appropriation par les élèves ait lieu. Si ces deux objectifs sont occultés, la lecture n'aura que peu de signification.

Cette lecture n'ayant pas un caractère obligatoire, Sud Education invite les enseignants à exercer, fidèles à leur pratique quotidienne, un travail d'analyse sur cette période noire de l'Histoire de France dans la continuité du programme.

Ne nous fourvoyons pas dans les pièges des commémorations.

Un très bon site sur le sujet : <http://cvuh.free.fr/>

2nd Degré

Note de Vie scolaire, résistons encore !

En cette période de rentrée, la fameuse Note de Vie Scolaire soi-disant outil suprême de l'apprentissage de la citoyenneté, du civisme et surtout de « coproduction de sécurité » (sic, lettre de rentrée du Ministre de l'EN, BO du 13/01/07) refait surface. Il est toujours d'actualité de se mobiliser contre ce dispositif injuste, arbitraire et inefficace !

Les premiers Conseils d'Administration de l'année doivent prendre position **contre** et laisser le chef d'établissement face à ses responsabilités quitte à ce qu'il gère lui-même la colère des parents dans son bureau !



Quand la démocratie terrasse la biométrie...

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, un lycée manchois avait pour projet de faire entrer la biométrie dans la gestion de la restauration scolaire. Les arguments ne manquaient pas : confort amélioré pour les agents, rapidité et simplicité pour les élèves et les surveillants... Las, le Conseil d'Administration eut la funeste idée de soumettre le projet au vote de l'ensemble des usagers. Le résultat fut sans appel : **contre**, à plus de 63% pour les élèves (malgré les menaces de sanctions financières en cas de perte de carte) et à plus de 57% pour les personnels.

La biométrie ne passera pas, en tout cas pas cette année.



Baisse du nombre de postes au CAPES :

En 2005, 16 029 candidats reçus ; en 2006 un tiers en moins soit 11 671 reçus.

Et baisse du nombre de CAPES avec mention complémentaire : en 2006, 33 capétiens bivalents et 27 capétiens bivalents en 2007.

Carte scolaire :

Selon les chiffres du ministère, 68 500 demandes de dérogation à la rentrée 2007 soit 13 500 de plus que l'an dernier.



Intérimaire dans l'E.N. ? Non, merci !

Il fut un temps où il existait un corps de remplaçants titulaires qui remplaçaient les collègues malades dans leurs classes. Ils ont disparu. Le remplacement coûtant trop cher et étant trop lourd à gérer par les Rectorats, il a été décidé que les enseignants d'un établissement remplaceraient eux-mêmes leurs collègues absents. Pratique, économique ! Adopté !

Mais quand ce n'est pas possible parce qu'il s'agit de remplacer un collègue sur plusieurs semaines, on fait appel sur les conseils du Rectorat à l'ANPE ! Ben oui, comment n'y a-t-on pas pensé plus tôt ? Alors il arrive qu'une personne vienne faire plus de cent kilomètres et deux heures de cours mais ne soit pas embauchée par le Rectorat - qui prône le remplacement à l'interne - et doive rentrer chez elle sans indemnités de transport sans garantie même d'être payée de ces quelques deux heures. Quelques jours plus tard, c'est quelqu'un d'autre qui vient, envoyé par l'ANPE aussi, d'aussi loin que la précédente, et celui-là est retenu sans qu'on sache pourquoi.

C'est l'intérim dans l'E.N. sans les indemnités de l'intérim dans le privé. Doucement, c'est l'entrée de contrats de droit privé dans le domaine public au nom de l'intérêt des élèves bien sûr. Leur intérêt est effectivement la raison majeure à embaucher puis débaucher puis embaucher quelqu'un d'autre.

On comprend bien qu'ils ont tout gagné à ce genre de situations.

Les langues virtuelles

Il est de notoriété publique que les français ne seraient pas doués pour les langues étrangères. Pour y remédier, on nous promet un grand plan de formation aux langues. Pour cela, rien de tel que de faire des classes (c'est le cas dans certains collèges du Nord Cotentin) à plus de 30 élèves. Avec une telle organisation, plus moyen d'envisager une pratique des langues. **La solution** : demander d'acheter des logiciels de langues à la charge des familles.

La marchandisation de l'enseignement est en marche !

SUD éducation aux côtés des Sans-Papiers, encore et toujours...

Parce que nous pensons que le syndicalisme c'est d'abord la solidarité active avec les plus démunis des travailleurs, nous sommes aux côtés des Sans-Papiers depuis la création de notre syndicat.

Parce que syndicalistes dans l'Education nationale, nous voulons sans relâche défendre le droit à l'éducation pour tous, cet engagement à défendre nos élèves et leur famille contre la politique honteuse de Sarkozy-Hortefeux (et de quelques autres avant eux) se traduit par la participation régulière et visible de nombreux adhérents de Sud éducation aux activités des réseaux Education Sans Frontières (RESF) et, localement au Collectif contre le racisme et les idées d'extrême-droite à Cherbourg ou dans d'autres collectifs ailleurs.

Cet investissement n'est pas pour nous un supplément d'âme mais bien un véritable investissement syndical contre la logique de traque et d'interpellation au faciès qui prévaut et se développe dans ce pays. Et plus particulièrement sur le port de Cherbourg.

Depuis le début de l'été, la répression contre tous les Sans-Papiers s'accroît partout en France car Hortefeux craint de ne pas réaliser les objectifs fixés par Sarkozy : 25 000 expulsions pour 2007... ce que le ministre devenu président avait réalisé pour 2006 c'est-à-dire 68 expulsions par jour... Hortefeux rameute donc les préfets (dont celui de la Manche), menacent les mairies qui se solidarisent avec les Sans-Papiers. Face à cette répression accrue et aux drames qu'elle génère, la solidarité doit encore se renforcer.

Sud Education Manche vous invite à être réactif en tant qu'enseignant face aux élèves sans-papiers, à contacter le RESF et les différents collectifs. A sortir du silence face à l'insupportable détresse et chasse des élèves sans papiers et de tous les sans-papiers sans distinction aucune.

Contacts :

RESF Cherbourg : Gaëlle Marguerie
gaille.marguerie@wanadoo.fr

Collectif contre le racisme et les idées d'extrême-droite de Cherbourg : Pascale Tourmente
pascale.tourmente@wanadoo.fr

Sarkozy, Vichy et les patrons.

A l'occasion de sa prise de parole à l'université d'été du Medef, Sarkozy a fait ce parallèle :

"A quoi sert-il d'expliquer à nos enfants que Vichy, la collaboration, c'est une page sombre de notre histoire, et de tolérer des contrôles fiscaux ou des enquêtes sur une dénonciation anonyme?"



Le Président de la République tenterait-il de nous expliquer que Vichy ce n'était pas plus grave qu'un contrôle fiscal ? Lorsque RESF fait des rapprochements entre les rafles de Sans-papiers et les méthodes du gouvernement de Vichy,

Sarkozy se met en colère parce qu'"il faut comparer ce qui est comparable"...

Solidarité...

Sud éducation Manche a décidé de verser 300 € au Collectif de Cherbourg dont les dépenses s'élèvent à 700€ rien que sur le dernier dossier d'expulsion des sans-papiers de Cherbourg (frais de justice, déplacements...)

Vous pouvez aussi participer à cette solidarité financière :

chèque à l'ordre du



"Collectif contre le racisme et les idées d'extrême-droite"

**Maison des syndicats,
54 rue de la bucaille
50100 Cherbourg.**

Dernière minute :

Le tribunal administratif de Caen, saisi par la ville de Cherbourg, a ordonné l'expulsion des sans-papiers (Irakiens, Iraniens, Afghans...) du squatt de Cherbourg. Cette 11ème expulsion sera tout aussi inefficace que les précédentes. Elle va accroître leurs conditions déjà inhumaines... jusqu'au prochain lieu de squatt. Nous continuons de revendiquer une assistance à ces personnes et un lieu d'hébergement sans conditions.

INFOS

Permanence

Judi :

9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h45

Tel : 02 33 04 46 12 ou

Tel P : 06 70 72 31 08

Adresse : Maison des syndicats,
54 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg

Courriel :

education.sud.manche@wanadoo.fr

Site web de Sud Education Manche :

<http://sudeducation50.free.fr>

Toutes les informations :

l'actualité, les textes, les journaux...

Sans oublier le site internet de la fédération
Sud Education :

www.sudeducation.org

*Merci aux dessinateurs
Charb, Faujour, Tignous...*

*N'attendez pas !
syndiquez-vous dès
maintenant
pour l'année 2007/2008
Rejoignez Sud*

- - - Adhérer à Sud Education ! - - -

66% de votre cotisation est déductible de vos impôts !

ADHESION À SUD ÉDUCATION

(comprend l'abonnement au journal de SUD Education
Manche)

NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :
.....

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :
.....

Corps :..... **Discipline :**

ÉTABLISSEMENT (école, collège, lycée,
université...)

.....
Adresse :
.....

Code postal :

Commune :

Montant de la cotisation annuelle 2007-08 :

Payé en 1 fois / 2 fois / 3 fois

Dans ce cas, joindre plusieurs chèques, ils seront
encaissés le 30 novembre, le 31 décembre et le 30
janvier.

Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	140	2640	311
De 600 à 900	15	1780	151	2720	329
980	45	1860	164	2800	347
1060	53	1940	176	2880	365
1140	62	2020	190	2960	385
1220	70	2100	204	3040	405
1300	78	2260	218	3120	425
1380	87	2340	233	3200	445
1460	96	2420	248	3280	465
1540	106	2500	264	3440	510
1620	117	2580	280	3520	532

Chèques à l'ordre de Sud Éducation Manche,
adressés à

Sud Education Manche
54 rue de la bucaille
50100 Cherbourg

Sud Education Manche : à diffuser, "photocopier", afficher,
découper, plier, recopier, collectionner, colorier, critiquer...